

# Plan Local d'Urbanisme

Comme annoncé dans notre projet communal, le conseil municipal s'est engagé dans la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme pour remplacer notre carte communale, afin de permettre une maîtrise de l'évolution de la démographie future et éviter notamment de saturer l'école de Tarabel.

Après une phase d'appel d'offre, il a été décidé que le bureau d'études 2AU nous accompagnerait dans cette démarche avec l'assistance de l'ATD (agence technique départementale).

Les premiers travaux réalisés par la commission urbanisme, le cabinet 2AU et l'ATD ont débuté le 12 janvier 2018.

Les premières échéances qui ont été franchies sont :

La réalisation d'un diagnostic stratégique territorial, comprenant une analyse sur :

Le contexte territorial,

L'analyse démographique,

L'habitat,

Les activités économiques,

Les équipements publics et services,

Les transports, les déplacements et le stationnement,

Les paysages,

L'environnement.

La réalisation d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dont les axes sont :

Axe 1 : Protéger, valoriser et restaurer les éléments environnementaux, facteurs identitaires du territoire.

Axe 2 : Maintenir et soutenir l'activité agricole, élément caractéristique de la commune.

Axe 3 : Mettre en œuvre une politique d'urbanisation maîtrisée et structurée autour du centre bourg, pour maintenir l'identité de la commune face à la périurbanisation.

Axe 4 : Construire un territoire fonctionnel et agréable pour proposer un cadre de vie qualitatif aux habitants.

Le 29 juin 2018, une réunion de présentation aux personnes publiques associées.

Le 5 juillet 2018, une réunion publique de présentation aux habitants de la commune.

Le 11 juillet 2018, une réunion de présentation au conseil municipal et débat sur le PADD.

La commission urbanisme et le bureau d'études 2AU ont travaillé sur la rédaction du règlement écrit et graphique et sur les documents d'Organisation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le 4 avril 2018, consultation des Personnes Publiques Associées (Région, département, chambre d'agriculture, ...) concernant le règlement et les OAP.

Le 22 mai 2019, le conseil municipal approuve l'arrêté de proposition du PLU.

Du 12 juin 2019 au 12 septembre 2019, consultation des Personnes Publiques Associées sur la proposition de P.L.U.

Du 25 octobre 2019 au 22 novembre 2019, a eu lieu l'enquête publique avec un commissaire enquêteur.

Le 20 février 2020, le P.L.U. a été approuvé par le conseil municipal.

Tous les documents sont consultables sur le site.